

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Manon Gauthier](#)

<https://www.cadre21.org/membres/aa68d869c7fd19207172bf0b>

Date d'obtention : 2023-11-08 14:00:24

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

- Les avantages de l'utilisation de la trousse Sexto et de l'application de la méthode d'intervention Sexto: encadrement et uniformisation des interventions, soutien à la prise en charge rapide, limitation de la propagation, réduire le délai de traitement; méthode alternative à la judiciarisation et augmentation du sentiment de sécurité chez les divers acteurs (adolescents, parents et nous intervenants);
- Les rôles de chacun qui sont précisés (mon rôle d'intervenant scolaire est mieux compris);
- Les aspects légaux (ex.: le droit de confisquer les appareils au besoin, la démarche face à un geste impulsif versus malveillant,...) .

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais utiliser la démarche et les outils de la trousse de Sexto. Cela va me permettre un traitement méthodique des dossiers de sextage. L'utilisation de la grille d'évaluation de l'incident va me permettre de me sentir efficace et va me rassurer dans mes interventions (analyse de la situation, étapes à suivre) étant une nouvelle intervenante au secondaire, je trouve très aidante la formation.

Je vais porter une attention particulière aux conséquences et impact d'une situation de sextage chez les jeunes impliqués (aussi les familles et les intervenants scolaires de nos jeunes).

Je ferai attention lors de mes interventions à intervenir rapidement et efficacement afin d'arrêter la propagation des images (en utilisant la démarche et les outils de la trousse de Sexto).

Je vais poursuivre de m'assurer de la confidentialité de la victime et des jeunes impliqués (ordre OPPQ).

J'avoue que j'aurais apprécié avoir reçu cette formation même si j'intervenais au primaire. Nous sommes de plus en plus confronté à du sextage avec nos élèves de 5-6ème année.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je rencontrerai en individuel afin d'éviter la contamination de leur version et faits.

Je ne consulterai pas les images des jeunes impliqués et je vais m'assurer que ce soit ainsi pour les autres (intervenants scolaires, parents).

Je vais confisquer l'appareil électronique du/des jeune(s) pour qui j'ai des motifs raisonnables de croire que des images et/ou vidéos s'apparentant à de la pornographie juvénile se trouvent sur un appareil. Je vais demander au jeune de fermer son cellulaire et de le déposer dans le sac prévu pour cette action. Je garderai le sac dans le classeur barré et je le remettrai au policier dès que possible.

Si j'estime être en présence d'un acte malveillant, je vais aviser l'instigateur de mon intervention, confisquer son appareil téléphonique au besoin et je contacterai le service de police afin qu'il prenne la suite de l'intervention.